

Chers parents, chers élèves,  
Bonne rentrée à tous !

Cette note vous apportera, je l'espère, un maximum d'informations sur l'école pour la nouvelle année scolaire. Merci de prendre quelques minutes pour la lire. Cela favorisera le bon fonctionnement de l'école. Le respect des horaires et des procédures est essentiel.



Je reste à votre disposition pour vous donner toute précision souhaitée, en vous informant que je suis déchargé de classe le **jeudi**; ces journées étant donc plus favorables pour les demandes de rendez-vous. Cordialement, M Brusset.

### LES NUMEROS UTILES

École : 04.67.55.19.05

Mail de l'école: [ce.0340721z@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0340721z@ac-montpellier.fr)

Bureau direction (le jeudi)	04.67.55.19.05
Restaurant scolaire	04.99.62.27.10
Garderie	04.67.55.19.07

Certaines classes disposent d'une ligne directe :

Mme VARACHAT	04.99.62.27.14
Mme SIMON	04.99.62.27.13
M BRUSSET	04.67.55.19.06

Pour les autres classes, veuillez prévenir par mail de l'absence de votre enfant.

### LES ENSEIGNANTS ET LES CLASSES

154 élèves répartis sur 6 classes.

**PS/MS (classe 4):** Mme Simon Lysiane (27).

ATSEM : Mme Pouget Aurore

**MS/GS (classe 2) :** Mme Canal Christelle (27).

ATSEM : Mme Lauriac Sylvie

**GS/CP (classe 6):** Mme Ravel Sandrine (25)

ATSEM : Mme Vassas Maryam ( pour le moment Mme Villaret Manon) et Mme Guimbard Stéphanie (à mi-temps).

**CP/CE1 (classe 3):** Mme Jousson Laure (25).

**CE2/CM1 (classe 1):** M Brusset Gilles (25)

**CM1/CM2 (classe 5):** Mme Varachat Dorothée (25.)

### FICHES DE RENSEIGNEMENTS

A corriger éventuellement (avec un stylo de couleur) et/ou à remplir et à rendre dans les plus brefs délais. Merci.

### LIAISON ECOLE/FAMILLE

Les cahiers de votre enfant vous seront transmis régulièrement. Le cahier de liaison est l'outil privilégié entre l'école et les familles. Tous les mots doivent **être signés** par les parents après en avoir pris connaissance. De même, les parents y inscrivent toute information utile : demande de rendez-vous,...

### SECURITE

Les objet

s dangereux ou de valeur sont interdits à l'école. Seront acceptés uniquement les ballons en mousse et les diabolos, sous condition d'une bonne utilisation collective.

En élémentaire, des petits jeux (cartes, playmobil, ...) sont autorisés. Nous dégageons toute responsabilité en cas de perte ou de vol. Les chaussures ne tenant pas aux pieds ainsi que les baskets à roulettes ne sont pas autorisées.

### LES HORAIRES SCOLAIRES

**Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi:**

**8h45–12h et 13h45 – 16h30**

Accueil 10 minutes avant le début des cours.

Par mesure de sécurité, **les portails seront fermés à clé après l'entrée des élèves à 8h45 et à 13h45.**

Les parents des classes de Mme Simon et Mme Canal accompagnent leur enfant jusque dans la classe. Pour les classes de Mme Jousson et M Brusset, l'accueil se fait toujours dans la cour du bas. Le matin, Mme Varachat accueille ses élèves directement dans la classe (entrée portail du haut) tandis que l'après-midi, les CM ne mangeant pas à la cantine sont accueillis dans la cour du bas pour regagner celle du haut. Mme Ravel accueille ses GS dans sa classe le matin (les CP sont accueillis dans la cour du bas) tandis que l'après-midi, Mme Ravel accueille tous ses élèves dans la cour de sa classe.

Merci de respecter les horaires pour le bon fonctionnement des classes. **Les retards perturbent fortement l'enfant en question, les classes concernées et la classe du directeur.**

## **ABSENCES**

Les parents doivent nous signaler **le jour même** l'absence de leur enfant (par téléphone ou par mail).

Pour les élèves des sections élémentaires, **un justificatif écrit** sur papier libre est demandé lors du retour à l'école.

Lorsqu'il s'agit d'une maladie contagieuse, une attestation médicale de non-contagion est à fournir.

***Attention:** Aucune autorisation d'absence pour convenance personnelle n'est acceptée par l'école. Si tel était le cas, le travail manqué par l'élève ne sera pas rattrapé en classe.*

*Toute absence injustifiée et récurrente, ainsi que les retards, feront l'objet, conformément à la réglementation, d'un signalement auprès de l'Inspectrice de l'Éducation nationale.*

## **GOUTER**

En élémentaire, seuls des **fruits** (frais, secs, compotes, ...) sont autorisés pour la **récréation du matin**. Toutefois, pour des enfants arrivant à la garderie à 7h30 et n'ayant pas déjeuné, il est tout à fait possible qu'ils puissent le faire à 8h35 avant l'entrée en classe ou pendant le moment de garderie.

En maternelle, la collation de fruits apportés par les parents aura lieu en classe.

Les enfants restant à la garderie le soir pourront goûter à partir de 16h30.

## **COOPERATIVE SCOLAIRE**

Voir mot collé dans le cahier de liaison.

## **REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE**

Chaque année, le premier conseil d'école, réuni début novembre, discute et modifie éventuellement ce règlement. En attendant, le règlement de l'année précédente est toujours en vigueur.

## **APEP**

L'association des parents d'élèves de St Paul et Valmalle joue un rôle actif pour financer de nombreux projets. Nous tenons à saluer leur travail et vous encourageons à vous mettre en rapport avec elle (l'Assemblée Générale aura lieu prochainement).

## **TEMPS PERISCOLAIRE**

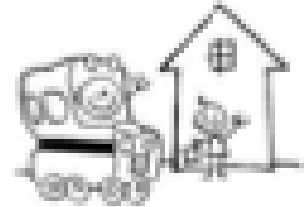
Garderie du matin : 7h30 – 8h45. Garderie du soir : 16h30-18h00. Consulter la mairie pour de plus amples informations.

Centre de loisirs : mercredi de 7h30 à 18h00. Consulter les FRANCAS.

## **ASSURANCE**

Une assurance scolaire, même si elle n'est pas obligatoire pour les activités prévues à l'emploi du temps, est vivement conseillée parce qu'elle le devient pour toute sortie avec dépassement des horaires scolaires. Cette assurance doit couvrir la **responsabilité civile** de l'élève et surtout une garantie **individuelle accident**.

Vous pouvez souscrire cette assurance auprès de votre assureur afin de nous remettre une attestation en début d'année. Merci de vérifier que cette attestation soit valable pour l'année scolaire. Des formulaires MAE sont également disponibles auprès du directeur.



## **SANTE**

Pour des raisons de sécurité, aucun médicament ne peut être administré par le personnel de l'école. En cas de maladie chronique et de longue durée, il faut établir un **projet d'accueil individualisé (PAI)** avec le médecin de l'Éducation Nationale afin que votre enfant puisse bénéficier de son traitement au sein de l'école. **Prendre contact avec le directeur dès la rentrée.**

Il est dans l'intérêt de l'enfant de signaler tout problème de santé.